



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS



Numéro 177

Vendredi 20 août 2021

Retour à la réalité

Le Peuple.VS a fait sa pause et sa mue. D'un hebdomadaire de huit pages, il est aujourd'hui devenu, après les vacances d'été, un mensuel à douze pages.



Outre les critères économiques qui ont poussé le comité à opter pour cette variante, frais d'impression et d'envoi obligent, il y a également une réflexion sur le contenu. Que souhaitons-nous vous offrir à lire qui vous enrichisse, vous informe, vous intéresse ?

Toutes les rédactrices et rédacteurs de ce journal sont des personnes engagées et militantes. Des élu-e-s, des membres actifs dans des sections, des jeunes et des moins jeunes soucieux de partager avec vous l'enthousiasme qui les pousse à œuvrer pour des valeurs qui leur sont, qui nous sont chères.

Le Canton du Valais a beaucoup changé. Les résultats de votations et les élections de ces dernières années l'ont clairement démontré. Plus social, plus écologiste, plus ouvert, le Canton se diversifie, fait table rase d'un épais manteau de poussière et s'ouvre de plus en plus aux valeurs progressistes.

Le Peuple.VS se veut l'écho de ces changements. Force de proposition, la Gauche valaisanne et le PS en particulier doivent informer, expliquer, argumenter. Le dialogue, le débat, partout et toujours, sont des combustibles non polluants et indispensables à la démocratie.

Tout le Comité du Peuple.VS vous remercie chaleureusement de votre soutien, de votre curiosité, de votre envie de lire encore et encore.

Quant à moi, j'aborde cette nouvelle étape avec passion. On m'a souvent dit, sur les bancs d'école, que j'étais trop bavarde. Au final, je prends ça comme un compliment. Parce qu'il y a tant à dire, ne restons pas silencieux, camarades !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe



3 Échos de la Constituante :
De la force du dialogue
Caroline Reynard

6 Votations fédérales du 26 septembre :
- Mariage pour toutes et tous
- Initiative 99%

8 Carnet noir :
Robert Moix, un parangon
de militantisme



A timbré!

Il y a des objets politiques qui sont immédiatement saisissables, dont les tenants et aboutissants, tout comme le contenu, semblent pouvoir s'imaginer en quelques secondes – le mariage pour toutes et tous, l'âge de la retraite des femmes, l'initiative pour des soins infirmiers forts. Et d'autres qui nous font douter de nos connaissances générales du monde politique et des règles qui nous gouvernent. À n'en point douter, le référendum contre le droit de timbre appartient à la seconde catégorie.

En discutant autour de moi, au début du lancement de ce référendum, quelqu'un m'a dit : « mais alors, les timbres postaux coûteront moins cher, c'est bien non ? » Il convient donc peut-être de débiter par expliquer ce que sont ces fameux « droits de timbre ». Sous ce nom obscur se cachent des impôts prélevés sur l'émission et la négociation de titres (papiers-valeurs). Il y en a trois :

- **le droit de timbre d'émission sur capital propre** : perçu lors d'émission et d'augmentation de valeur nominale des titres d'une société (actions, parts sociales, etc.). Il s'élève à 1 % des droits de participation suisses une fois une franchise de 1 million de francs atteinte ;
- **le droit de timbre de négociation** : perçu sur l'achat et la vente de titres suisses et étrangers effectués par des commerçant·e·s suisses. Il s'élève à 1,5 ‰ pour les titres suisses et 3 ‰ pour les titres étrangers ;
- **le droit de timbre sur les primes d'assurance** : perçu sur les paiements de primes pour les assurances RC, incendie, corps des véhicules ainsi que l'assurance-ménage. Il est de 5 % en principe, avec quelques exceptions.

La suppression totale amorcée supprimerait les 2,2 milliards de recettes fiscales perçues aujourd'hui grâce aux droits de timbre.

Une réforme fondamentalement injuste...

Notons qu'une exonération de 1 million de francs est en place actuellement pour le droit de timbre d'émission. En d'autres termes, une entreprise qui augmenterait son capital pour un montant de 1,1 million de francs paierait un impôt de 1 % sur les 100'000 francs dépassant la franchise de 1 million, soit 1000 francs. Les PME et jeunes entreprises sont donc largement soutenues dans le système actuel, et la suppression totale du droit de timbre d'émission ne profiterait qu'aux grandes entreprises.

... et mal sentie.

Les pertes que représenterait le projet auraient une répercussion évidente : soit le manque à gagner sera compensé par une augmentation des impôts sur les revenus du travail, soit les prestations seront réduites, notamment dans le service public.

Alors que nous traversons une des pires crises sociales et économiques des dernières décennies, nous montrons-nous responsables en donnant de nouveaux privilèges aux grandes entreprises et en coupant les prestations de l'État, voire en augmentant à terme l'impôt sur les salaires ?

NON à la suppression du droit de timbre !

Trop, c'est trop ! Nous devons mettre fin à la politique clientéliste de la droite du Parlement, et affirmer ensemble que nous avons plus que jamais besoin d'un système fiscal plus juste et plus solidaire – et non pas de favoriser un petit nombre de puissantes entreprises au détriment de la majorité de la population.

Clément Borgeaud,
président PSVr

Suppression du droit de timbre

Un cadeau fiscal inutile fait aux multinationales, la population paie l'addition.

Ça suffit!

Signez le référendum maintenant

Non

Le projet sur lequel le référendum est lancé concerne le droit de timbre d'émission sur capital propre, appelé à être supprimé.

La partie émergée de l'iceberg

L'ensemble des droits de timbre crée des recettes annuelles pour la Confédération de 2,2 milliards de francs. La suppression du droit de timbre de négociation proposée impliquerait des pertes de 250 millions de francs par an pour la Confédéra-

De la force du dialogue

La Constitution avance bon train. Certes nous avons dû nous arrêter quelques mois l'an passé en raison du, vous le savez, COVID 19, mais nous sommes aujourd'hui au pied de la première lecture. Celle-ci se déroulera courant septembre et octobre 2021.



Elle aura comme dessein d'examiner, de discuter, et voter un avant-projet de notre Constitution élaboré par les différentes commissions thématiques. Celui-ci a également été travaillé par une commission de rédaction, chargée de la mise en forme du texte. Arriver à cette esquisse ne fut pas une mince affaire. Et dans certaines commissions, le chemin fut plus escarpé que dans d'autres...

Je crois que nous pouvons le dire, la commission thématique « 2 », tout particulièrement. Commission dans laquelle je siége et qui se charge de l'écriture des droits fondamentaux.

Du fait, notamment, d'embûches lors de la lecture des principes. Durant ces plénums, une première discussion autour d'idées clés des différentes commissions aurait dû être menée. Cela n'a pas été le cas pour le chapitre des droits fondamentaux.

Un tour de passe-passe discutable démocratiquement parlant avait alors fait accepter, en un vote, tous les articles d'une proposition d'un parti tiers, écartant toutes les propositions de la commission. Nous n'avions alors pu débattre des différents principes que nous voulions amener, et nous retrouvions à la fin du plénum, avec une quinzaine d'articles, écrits par un seul parti politique, remplaçant nos mois de travail.

Difficile alors, de reprendre les travaux par la suite pour nous, treize commissaires, des articles non débattus, n'émanant pas de notre commission, avec une tension palpable résultant de cette « lecture des principes ». Les premières rencontres de l'« après » plénum furent alors quelque peu compliquées. Nous ne savions de quelle version partir,

nous restions campés sur les positions chères à nos couleurs, et la frustration de n'avoir pu échanger sur notre premier travail fut difficile à surmonter...

La diplomatie de notre président de commission, ainsi que le volonté de toutes et tous de présenter une version accomplie des droits fondamentaux pour notre Constitution nous permit de surpasser ces diverses problématiques. Ce fut alors un bel apprentissage de l'exercice politique, bien qu'il fut épineux pour une jeune socialiste comme moi, d'accepter le jeu des compromis nécessaires à l'avancement de nos travaux.



L'entente qui a su être acquise au sein de cette commission nous a finalement permis d'achever un catalogue complet de droits fondamentaux. Parmi ceux-ci se retrouve : un principe de non-discrimination à l'égard de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre notamment, un droit à l'inclusion, un droit à un environnement sain, des droits à la formation professionnelle, des droits fournis de l'enfant et des personnes en situation de handicap etc. etc.

À voir finalement lesquels de ces articles passeront ou ne passeront pas aux plénums de septembre et octobre, mais en tous les cas, cette commission aura su démontrer la possibilité de travailler ensemble malgré de fortes divergences, vers un objectif commun. Et c'est ça finalement, la politique.

Caroline Reynard,

Constituante PS et Gauche citoyenne

Échos de la Constituante

80 %

**Le mildiou a détruit
80 à 100 % de raisin dans
certaines vignes.**

Session de juin 2021

La session de juin semble lointaine et pourtant, les sujets sont toujours d'actualité. Au programme de cette session qui s'est tenue à Brig, les comptes 2020.

La députée Paola Riva Gapany s'est exprimée sur les comptes 2020 en ces termes :

« C'est avec satisfaction et reconnaissance pour le travail accompli durant une période difficile, que le groupe PS-Gauche citoyenne a pris connaissance du rapport annuel d'activité de l'Inspection des finances pour l'année 2020, rapport qui souligne la bonne gestion de la sphère étatique, ce dont nous nous réjouissons. Certains points nous ont interpellés et le groupe PS Gauche citoyenne sera attentif au suivi et à la mise en œuvre y relatives des recommandations de l'Inspection des finances :

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉNERGIE

Le Fonds FIGI

De façon générale, une analyse de la faisabilité des nombreux projets en cours et leur structuration budgétaire est souhaitée.

En matière de comptabilité, la mise en œuvre comptable et administrative du fonds, doit être effective le plus rapidement possible au vu du délai imparti. Une harmonisation comptable entre l'Etat et le Fonds FIGI doit être adoptée.

Compte tenu des nombreux projets d'envergure initiés et à venir, un outil spécifique pour la gestion de projets de construction est indispensable,

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE (DSSC)

L'Hôpital Riviera Chablais connaît une situation financière et une situation de la trésorerie préoccupantes. Dès lors, un partage d'information fiable doit être ordonné. Quant au projet de construction des antennes médico-chirurgicales des sites de Monthey et de Vevey Samaritain, le groupe PS Gauche citoyenne prendra connaissance avec intérêt du plan d'action relatif à la réalisation de l'ensemble des recommandations attendu pour la fin juin 2021.

L'Hôpital du Valais fera l'objet d'importants investissements stratégiques et nous attendons que l'aptitude de financement soit mise à jour régulièrement et de façon transparente. Nous attendons également des améliorations dans le traitement des factures, ainsi que le renforcement de la pro-

cédures d'auto-contrôle de marchés publics avec un devoir de contrôle accru de la part des services de l'État.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION (DEF)

Service de la formation professionnelle: les moyens perçus auprès des élèves sont thésaurisés par les écoles professionnelles, ce qui est contraire aux directives. Le SFOP doit donc appliquer ces directives et prendre les mesures diligentes en conséquence. Une analyse doit être effectuée concernant la gestion et l'usage des véhicules par les inspecteurs scolaires au vu du nombre important de kilomètres remboursés par an. La gestion des décharges d'enseignement doit être formalisée et standardisée. Le Groupe PS Gauche citoyenne est très préoccupé par le décrochage scolaire d'un nombre important et croissant de certains jeunes. Cette préoccupation est partagée par M. le Ministre Darbellay et nous souhaitons connaître les mesures prévues à cet effet ainsi que leur délai de mise en œuvre.

Le centre cantonal: des améliorations sont attendues dans la gestion du personnel et le respect des procédures en termes de marchés publics.

HES-SO Valais-Wallis: appliquer la politique de sécurité de l'information, adopter une politique d'audits internes et externes réguliers pour évaluer l'exposition aux risques des infrastructures et applications. Une évaluation de la maturité de la sécurité de son système d'information doit être menée.



DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT (DSIS)

L'Association de soutien à la patrouille des glaciers L'ASPdG est dans la tourmente depuis plusieurs mois. Le Groupe PS Gauche citoyenne attend avec impatience, voir une certaine urgence, les résultats de l'audit de l'Inspection des Finances. Comme M. le Ministre Favre l'a mentionné hier, nous espérons qu'une solution impartiale, transparente et dénuée de tout intérêt contradictoire puisse être trouvée entre les parties au conflit.

Service des affaires intérieures et communales (SAIC): Le Groupe PS Gauche citoyenne attend du SAIC qu'il délivre au Conseil d'État comme demandé une analyse du délai de recours qui est actuellement de 6 mois, et prendra connaissance de la décision du Conseil d'État d'adapter le délai légal, ou autre orientation.

Les interventions parlementaires

Postulat Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, et Raphaël Fournier, PDCC: Interdiction des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions

Sarah Constantin: «En 2020, en acceptant ce postulat, le parlement avait la volonté d'entrer en matière sur une interdiction des chauffages à mazout pour les nouvelles constructions. Cela ne concerne ni les rénovations, ni le patrimoine bâti. Aujourd'hui, dans sa réponse, le Conseil d'État affirme que cette interdiction permettrait de réduire les émissions d'oxyde d'azote et de CO2 dans l'atmosphère, et donc d'améliorer cette problématique sanitaire et environnementale qui préoccupe une grande partie de la population. On apprend également que le mazout n'est presque plus utilisé dans les nouvelles constructions, et c'est une bonne nouvelle. Cependant, là où le bât blesse, c'est le «presque». En effet, en Valais aujourd'hui encore 1 nouvelle construction sur 100 opte pour le mazout en guise de chauffage.

Dans d'autres cantons, on est au stade de l'interdiction des chauffages électriques, et en Valais, canton où nous avons tout en main pour utiliser les énergies renouvelables: eau – vent – soleil... nous ne serions pas capable d'interdire l'installation de chauffages à mazout dans les nouvelles constructions? Ce serait un bien mauvais signal de notre canton que d'accepter la réponse du Conseil d'État. Réponse que je trouve un peu frioleuse, sans mauvais jeu de mot avec la thématique qui nous occupe.

Finalement, j'entends l'argument de la loi sur l'énergie qui arrive bientôt. On peut attendre, mais je ne suis pas certaine que ce soit pour cela que nous avons été élu-e-s. Nous avons donc également le droit d'être proactifs, de donner une impulsion à la transition énergétique de notre canton. Si comme moi, ce n'est pas tout à fait votre style d'attendre, alors je vous remercie pour votre soutien. Je me tourne particulièrement vers le groupe PDC, dont deux de ses membres avaient cosigné ce postulat. C'est un signal positif que nous pouvons donner aujourd'hui, saisissons l'occasion!»

Malheureusement, et malgré les arguments de la cheffe de groupe PS-Gauche citoyenne, par 84 voix contre 43 et 1 abstention, le Grand Conseil a refusé ce postulat!



Postulat AdG/LA, par Patricia Constantin et Sébastien Nendaz: Apprenti-e-s domiciliés sur Vaud exerçant sur le canton du Valais: trouver une solution pour les frais de déplacement

En février 2021, Aaron Pfammatter et Mischa Imboden, deux députés du CVPO déposaient une motion qui demandait d'abaisser l'impôt sur la fortune.

La députée PS-Gauche citoyenne **Marie-Jo Reuse** de Saxon a bien essayé d'argumenter contre cette proposition. Malheureusement sans succès. La motion a été transformée en postulat, moins contraignant, certes... «Nous serons attentif/ves/s à la réponse du Conseil d'État J'ai argumenté que 33% de la population ne paie pas d'impôt sur la fortune car elle n'en a pas. Entre cent et deux-cents mille francs de fortune, après déductions, tu paies Fr. 380.-. Pour 2 millions de fortune, l'impôt se monte à Fr. 6'000.-». Et la députée de rajouter, dépitée: «Refuser la motion indécente par rapport à toutes celle et tous ceux qui aimeraient bien devoir payer un impôt sur la fortune... s'ils en avaient.»



Mariage pour toutes et tous: dépasser ma réalité

J'écris cet article sur une réalité qui n'est pas la mienne mais me tient particulièrement à cœur, puisqu'elle m'a beaucoup appris, sur moi-même et sur les autres. Il y a quelques années encore, je maintenaiss fermement que le mariage ne pouvait être que l'union d'un homme et d'une femme: le monopole de l'amour. Mes représentations étaient bornées à ce que je connaissais et à mon éducation. Je me considérais pourtant comme quelqu'un d'ouvert, jusqu'à ce qu'on me confie, parfois à demi-mot, ce qu'impliquait réellement d'être ho-

et le vocabulaire diffèrent largement de ceux du mariage. Le partenariat enregistré n'est ainsi pas une célébration, une union et une solidarité mais un enregistrement sans témoins, un lien purement contractuel et une séparation patrimoniale. Les partenaires sont en effet soumis d'office, au régime de la séparation de biens, par lequel chacun demeure propriétaire de ses biens, ne contribue pas à une solidarité financière durant l'union et répond seul de ses dettes. Les couples mariés, à défaut de contrat de mariage, se voient appliquer le régime ordinaire de la participation aux acquêts, prévoyant une mise en commun de biens et de dettes. Cette distinction est non négligeable financièrement, tant en cas dissolution, que sur les attentes successorales de chacun, puisque la séparation de biens peut bien souvent laisser sur le carreau celui ou celle qui aurait dédié sa vie au ménage commun ou plus faible économiquement. Les différences légales sont encore nombreuses mais je relèverai qu'en pratique, l'état civil des partenaires s'avère aussi problématique puisqu'il force le *coming out* social: on m'a récemment rapporté qu'un conseiller au chômage recommandait d'enlever la mention de *partenarié* sur les curriculum vitae pour prévenir les discriminations à l'embauche. C'est dire si la nécessité d'harmoniser notre législation est pressante! Le clivage actuel place les couples homosexuels dans une union de seconde zone, accentuant encore leur discrimination, insoutenable.



mosexuel·le ou bisexuel·le: le silence et la honte, la souffrance d'être incompris et mis à l'écart de ce que notre société considère comme la norme. J'ai alors mieux compris qu'on naissait en aimant les femmes ou les hommes, ou les deux, et que ça relevait d'un fait qu'aucune opinion ne saurait changer. Au-delà des *prides* et des drapeaux, j'ai définitivement saisi que le désir d'aimer et d'être aimé était universel et dépassait les questions liées à l'orientation sexuelle.

Le droit au mariage civil et à la famille est expressément garanti par notre Constitution, sans distinction entre couples hétéro ou homosexuels, à l'instar des conventions internationales de protection des droits et libertés de l'Homme. Toute personne a ainsi droit au respect de sa vie privée et familiale et nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son sexe. Sur ces bases claires, la Suisse doit impérativement accorder sa législation à ses fondements constitutionnels et respecter ses engagements internationaux, en permettant le mariage civil à toutes et tous.

Actuellement, l'union des personnes de même sexe est régie par une loi distincte du Code civil, la Loi sur le partenariat enregistré, dont le contenu

Les dispositions du projet sur l'adoption relèvent déjà de l'actualité puisque l'adoption de l'enfant du conjoint du partenaire enregistré est possible en Suisse depuis 2018. Cette modification législative a été motivée sur la base du principe que deux parents aimants et stables, de même sexes ou non, permettent davantage d'assurer le bien d'un enfant qu'un parent seul. Sur ce même constat, le mariage pour tou·te·s souhaite ouvrir l'adoption aux partenaires de même sexe, concrétisant une égalité de traitement pour tous les couples qui remplissent les conditions personnelles, éducatives et financières indispensables à une adoption.

Quant au don de sperme, s'il n'est pour l'heure ouvert qu'aux couples hétérosexuels en Suisse, de nombreuses femmes y ont recours en se rendant à l'étranger, ce qui fragilise tant leur situation que celle de l'enfant. En effet, actuellement, la double filiation maternelle, impliquant un devoir d'entretien

et de soins des deux parents, mais également le droit pour l'enfant issu d'un tel don d'entretenir des relations avec ces derniers, ainsi que son droit à connaître ses origines, ne sont pas assurés par le droit suisse. L'accès à ce mode de procréation aux couples de femmes en Suisse permettra le bon développement et la protection des droits des enfants à naître. Il s'agit à nouveau d'encadrer une réalité et de protéger toutes les structures familiales existantes.

Au final, on ne peut que constater que le projet du mariage pour tou-te-s ne changera aucunement l'institution du mariage civil, ni la réalité de celles et ceux qui ont déjà pu choisir cette voie. En revanche, l'impact sur la vie des personnes touchées par la votation sera fort et concret. Le 26 septembre prochain, je leur dirai oui et j'espère que vous aussi.

**Aude Rapin, députée-suppléante
PS/AG au Grand Conseil valaisan**

Initiative 99%

Survol des inégalités en Suisse

Les images du prolétariat écrasé par une puissante élite en possession des pouvoirs politiques et économiques nous semblent n'être plus qu'histoire. Cependant, ce tableau peu réjouissant est plus que jamais d'actualité. L'inégalité de répartition des richesses est encore une problématique majeure aujourd'hui. Des ultras riches réussissent à accaparer la majeure partie de nos ressources et à exploiter les travailleur-euse-s, mais aussi à concurrencer des pouvoirs politiques et scientifiques. Nous, les 99 %, devons lutter contre cela pour notre futur et par solidarité envers les plus précaires.

Alors qu'en 2003, le 1 % le plus riche possédait environ 36% de la fortune totale en Suisse, ce chiffre s'élève aujourd'hui à plus de 43%.

Les impôts sur les hauts revenus ont baissé de 15% depuis 1984. Pourtant, dans le même temps, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmente: 735'000 en 2019.

Une des raisons de ces inégalités sont les revenus du capital, des rendements d'actifs placés sous formes de dividendes, d'intérêts et de gains sur les capitaux et revenus locatifs. Ils s'élèvent à près de 100 milliards par an.

Enjeux et intérêts de l'initiative

L'initiative 99% souhaite imposer les revenus du capital à hauteur de 150%, au lieu de 100% comme les revenus issus du travail. Cet argent supplémentaire, estimé à 6-7 mia de CHF, devra obligatoirement être affecté à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus ou à des transferts en faveur de la prospérité sociale. Ceci vise une réelle redistribution des richesses et articule une réponse face à la précarité naissante issue de la pandémie.

Les initiant-e-s proposent un montant de 100'000.- issus des revenus du capital, montant qui pourra être modifié par le parlement, soit une fortune investie de plus de 3 millions. Cela ne concernerait que 60'000 contribuables suisses, soit le 1%.

Arguments pour et contre

Du côté des initiant-e-s, nous soutenons davantage de justice sociale à travers une modification d'impôts sur les très hauts revenus en faveur des 99%. L'initiative souhaite contribuer à la réduction du déficit démocratique de l'économie qui a grandi avec la pandémie. Elle vise à limiter la concentration des richesses aux mains du 1% pour alléger les charges en termes d'accès aux soins, formations ou encore transports publics. L'initiative 99%



contribue aussi à combattre les inégalités de genre, car aujourd'hui les femmes* connaissent un taux de pauvreté de 8,5% (6,2% pour les hommes*).

Les détracteurs/rices mettent en avant la fuite des riches vers des pays où la fiscalité est plus avantageuse. Cependant, la mobilité internationale est faible et la Suisse restera toujours un pays à faible taxation sur les hauts revenus. La crainte d'une mise en danger des PME n'a pas lieu d'être, car l'initiative vise les personnes physiques et non les entreprises. Finalement, la peur liée au frein à l'investissement découlant d'une augmentation d'impôts est aussi biaisée. Concernant la création de start-up, le *Think Tank Avenir Suisse* soutient que c'est avant tout un accès facile à une main d'œuvre qualifiée ainsi qu'une bonne qualité du réseau de transports qui est d'abord recherché par les entreprises. Ces dernières années, l'investissement n'a pas augmenté, car le volume de fortune est utilisé à des fins de spéculations plutôt que d'investissements.

Mobilisation sur le terrain

Des distributions de papillons sont prévues au marché de Sion les 20 août et 10 septembre, à la gare de Martigny le 24 août, au site chimique de Monthey le 31 août, dans les différents collèges le 3 septembre, à la gare de Sion le 7 et le 24 septembre, à la gare de Sierre le 16 septembre, à l'HES Sion le 20 septembre. De plus, des distributions auront lieu dans les boîtes aux lettres des villes de Monthey, Martigny, Sion et Sierre. Finalement, veuillez noter la conférence de presse valaisanne de l'initiative 99% le 31 août.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez aider nos jeunes militant·e·s et vous engager en faveur des 99%.

Alexandre Bochatay,
membre JSVR, au nom du comité
de campagne 99% bas-valaisan

Robert Moix, un parangon de militantisme

Le 7 juillet dernier, notre camarade Robert Moix s'éteignait à l'âge de 72 ans, après une longue maladie pulmonaire. S'il devait y avoir un modèle de ce qu'est un militant, c'est sans conteste lui que l'on citerait.

Entré jeune au PS, il n'a cessé de s'engager pour cette cause qui lui tenait tant à cœur. Par contre, il a toujours souhaité, malgré de multiples sollicitations, rester un « homme de l'ombre », préférant le travail de coulisses aux lumières d'une élection.



Ainsi, organisateur-né et passionné par les chiffres et la comptabilité, il a géré les finances du PSVR durant 8 ans (1985-1993), tout en réorganisant le secrétariat et en y introduisant l'informatique.

La Maison socialiste a également pu bénéficier de ses grandes compétences puisqu'il fut, pendant 24 ans (1990-2014), l'administrateur de la Société anonyme, contribuant, avec ses deux camarades du Conseil d'administration, à la réfection, à l'embellissement et à l'extension de cette historique bâtisse.

Membre fondateur, et caissier durant de longues années, de ce qui était au départ le PS « Rive droite de la Borgne », puis le PS « Mont-Noble », il a continué, jusqu'au seuil de sa mort, à encourager, soutenir et conseiller les élus et les dirigeants de cette section.

Et surtout, Robert fut un modèle de fidélité aux idéaux socialistes. Intransigeant sur les valeurs mais respectueux de l'adversaire politique, il n'a cessé de militer pour un PS ancré clairement et fortement à gauche.

Généreux, disponible, dévoué et altruiste, tant au niveau de ses engagements politiques, associatifs ou professionnels, il vivait et mettait en pratique ce qu'il prônait, avec comme devise « La preuve par l'acte ».

A son épouse Marguerite, ancienne députée-suppléante du district d'Hérens et ancienne conseillère municipale de Nax, à ses enfants et petits-enfants, vont toute notre sympathie, notre affection et notre amitié.

Le PSVR n'oubliera jamais tout ce que Robert lui a apporté.

Hasta la victoria siempre!

Charles-Edouard Bagnoud,
ancien président du PSVR

8h de travail - 8h de loisirs - 8h de sommeil

Durant l'été, plusieurs journaux romands se sont fait l'écho de l'initiative de quelques entreprises tendant à la réduction du temps de travail en leur sein. Celles-ci parlent d'une semaine de travail réduite à 4 jours, en travaillant 10 heures par jour.

Depuis longtemps, la réduction du temps de travail est un combat des organisations syndicales et, plus largement, des partis socialistes. Le projet de ces entreprises est donc louable, bien qu'il n'inscrive pas une généralisation au niveau Suisse de cette réduction et que la durée quotidienne du travail reste trop élevée...

En Suisse, la durée hebdomadaire de travail est fixée par la loi sur le travail, le maximum est de 45 heures pour le personnel des entreprises industrielles et de bureau, ainsi que pour le personnel technique et les employé·e·s dans les grandes entreprises du commerce de détail. Pour les autres employé·e·s, la durée de travail peut aller jusqu'à 50 heures. Pour les travailleurs/travailleuses non couverts par la loi sur le travail, la durée peut excéder ces 50 heures (agriculture : 55 heures).

Le peuple s'est exprimé par quatre fois (en 2002 la dernière fois) sur la réduction du temps de travail, toujours en rejetant ces initiatives, devant les arguments combinés des autorités fédérales et du patronat, arguant la perte de compétitivité et la « destruction de l'économie Suisse ». Rengaine assez régulièrement servie lors de toutes les propositions d'amélioration sociale.



Or, depuis plusieurs années, nos voisins ont tenté les expériences de réduction du temps de travail et ils ont pu constater l'amélioration de la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs, avec une diminution de l'absentéisme et surtout un effet positif sur la santé (moins de fatigue et de stress). L'exemple le plus connu est celui des 35 heures en France. Mais l'Allemagne n'est pas en reste, puisqu'un accord a été négocié entre les syndicats et les entreprises de la métallurgie pour une semaine de 32 heures sur quatre jours.

Aujourd'hui, nous connaissons les effets négatifs d'une trop longue durée de travail, tout comme

nous connaissons les effets largement positifs pour l'économie qui peut compter sur des collaboratrices et des collaborateurs en bonne santé.

Nous avons donc le devoir d'agir pour que cette problématique soit résolue et nous pouvons raisonnablement exiger que le temps de travail soit réduit, légalement, à une semaine de 40 heures sur cinq jours. Sans réduction du revenu. Ainsi nous mettrions enfin en œuvre la revendication historique du 1^{er} Mai: la journée de 8 heures.

Valentin Aymon, UNIA

Note de la rédaction

Lors de la grève générale de 1918, le Comité d'Olten avait rédigé dix revendications parmi lesquelles, l'une traitait déjà de la durée de travail hebdomadaire: «*La semaine de travail ne doit pas dépasser 48 heures, soit 6 journées de 8 heures (65 heures par semaine actuellement)*»*.

Plus de cent ans plus tard, il est saisissant de retrouver cette discussion à l'ordre du jour avec en prime, une durée journalière de 10 heures... Nos prédécesseurs avaient semble-t-il compris qu'on ne devait/pouvait pas exiger d'un·e travailleur/travailleuse une journée plus longue que 8 heures. Alors, cette proposition de réduction à 40 heures, en passant par une journée de 10 heures, est-elle louable? ou n'est-ce là qu'un artifice pseudo social? Au pire peut-être s'agit-il d'une mesure d'économie pour les entreprises sur le dos des employé·e·s? Moins de charges à payer si quatre jours au lieu de cinq?

En septembre 2017, les Femmes* socialistes adoptaient le «Manifeste pour un socialisme pleinement féministe», qui défendait, entre autres, la réduction du temps de travail à la semaine de 35 heures avec les arguments suivants:

«Cela permettra aux hommes et aux femmes de s'insérer sur le marché du travail. Aujourd'hui, les semaines de travail usuelles de 42 heures obligent quasiment les couples ayant des enfants à charger un·e partenaire de l'entièreté du travail domestique et celui du care, à travailler à temps partiel ou encore à externaliser entièrement ses tâches. Une semaine de 35 heures permettrait aux hommes et aux femmes de participer à la vie active tout en effectuant les tâches nécessaires dans le domaine du care et de la famille. Cela aurait pour conséquence la suppression de l'origine principale des inégalités sur le marché du travail.»



Un parlement cantonal plus représentatif vraiment ?

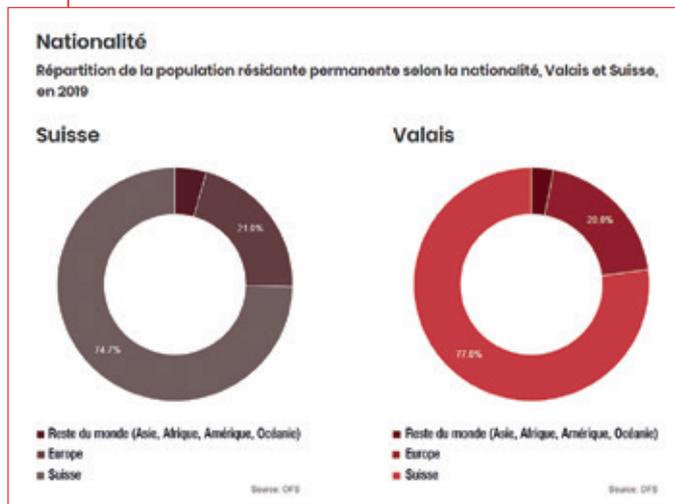
Au soir des résultats de l'élection cantonale, tous les acteurs politiques et journalistiques ont relevé, avec emphase, la plus grande représentativité de ce parlement.

Le renforcement des femmes, la consolidation de la pluralité politique ou encore un meilleur équilibre des âges au parlement sont autant de faits qui ont marqué cette journée qualifiée d'historique pour le Valais. Indéniablement, toutes ces avancées participent à un parlement plus représentatif, autrement dit plus en accord avec la composition de la société civile.

peu plus du 20% des salarié-e-s en Valais, elles ne sont que 7 au parlement selon les données délivrées par le service parlementaire.

Concernant le critère « origine ethnique », une sérieuse sous-représentation est constatée au parlement. D'ailleurs, ce critère n'a même pas été retenu par le service parlementaire lorsqu'il a réalisé ses « statistiques d'élection au Grand Conseil en 2021 ». Alors qu'en Suisse environ 20% de la population dispose de deux passeports et donc de plusieurs origines ethniques, force est de constater que ce taux est nettement plus bas dans notre parlement cantonal au vu du patronyme de ses élu-e-s. Quelques personnes d'origine italienne et espagnole, ainsi qu'une élue d'origine balkanique peuplent ce parlement. C'est peu, trop peu ! En parallèle, certains noms de famille bien du « cru » s'y retrouvent plusieurs fois.

Bien sûr, il existe des raisons pour expliquer la sous-représentation de certaines catégories socio-professionnelles et/ou des personnes issues de la migration en politique. Mais au demeurant, le constat reste clair : notre parlement cantonal doit encore faire des efforts pour être réellement en phase avec la population valaisanne.



Avec l'élection d'un tel parlement, les rapports de force devraient évoluer. L'émergence de mesures politiques plus innovantes devraient être à l'ordre du jour. Le dialogue entre les partis politiques devrait être renforcé. De tels espoirs sont tout à fait légitimes. Resteront-ils des vœux pieux ou se matérialiseront-ils dans les faits ? La suite de la législature nous donnera ses réponses implacables.

Néanmoins, pour aboutir à une réelle représentativité de ce parlement cantonal, deux critères ne sont encore largement pas remplis, à savoir la catégorie socio-professionnelle et l'origine ethnique.

En matière de catégorie socio-professionnelle, une brève analyse de la composition du parlement cantonal démontre la « sous » ou « sur » représentation de certains corps de métier. A titre d'exemple, 23 « avocats, notaires, juristes » siègent au parlement, ce qui correspond à quasi 9% de l'ensemble des élu-e-s. Dans les faits, cette catégorie socio-professionnelle est largement surreprésentée. Inversement, les représentant-e-s du secteur secondaire, soit les personnes actives dans l'industrie et la construction sont largement sous-représentées. Bien qu'elles constituent un

A titre d'exemple, 23 « avocats, notaires, juristes » siègent au parlement, ce qui correspond à quasi 9% de l'ensemble des élu-e-s. Dans les faits, cette catégorie socio-professionnelle est largement surreprésentée.

Pour y parvenir, des pistes d'action peuvent être envisagées. La sensibilisation politique auprès des jeunes doit être renforcée dans le cursus scolaire. Revoir les horaires de session pourrait permettre à des salarié-e-s du secondaire de s'engager davantage en politique. Garantir un équilibre des profils sur les listes doit être un devoir du Parti socialiste. Toutes ces mesures devraient favoriser l'élection de certaines catégories socio-professionnelles et de personnes issues de la migration au parlement. Surtout, elles permettraient d'avoir un parlement plus en accord avec la composition de la société civile. Tout simplement.

Guillaume Sonnat

Le nécessaire et douloureux débat sur l'Union européenne

Les évolutions récentes de la relation Suisse-Europe auront eu pour conséquence de dépeussier un vieux débat : à savoir « que faire de l'Europe ? »

Le Parti socialiste n'a jamais caché son penchant europhile et l'a récemment réaffirmé. En creusant un peu plus dans l'histoire de notre mouvement, il est évident que le projet européen était un idéal qui pouvait séduire à gauche : la diminution de la puissance de l'État Nation, la facilité pour les peuples d'échanger, un rapprochement des communautés européennes, la possibilité de mener de grandes réformes et de grands projets au niveau continental et finalement un cadre démocratique au niveau continental. Malheureusement, l'Union européenne actuelle est bien loin des idéaux démocratiques et sociaux qu'elle aurait pu incarner et réaliser. L'Europe est devenue, à force de réformes, un outil néolibéral dont les principaux faits d'armes ont été de couler la Grèce et l'Espagne et de laisser le populisme de droite se développer. L'Europe traverse une crise idéologique dont elle ne semble ni savoir ni pouvoir se défaire. À la crise de la légitimité démocratique qu'elle subissait depuis plusieurs années s'est ajoutée une crise des valeurs incarnée par les démocraties illibérales de la Pologne et de la Hongrie. Pourtant l'Europe est notre principal partenaire économique et intellectuel. Amputer définitivement la Suisse du marché et de la science européenne serait vouer notre pays à un repli désastreux. Mais avec la fin des

discussions concernant l'accord-cadre, ce sont bien toutes les bilatérales qui sont condamnées à devenir obsolètes...

Le débat européen n'a jamais réellement quitté les chaumières. Nous votons régulièrement sur l'Europe. Mais trop souvent nos débats sont menés par la droite. Ces dernières années la droite a fait de l'UE son épouvantail. Preuve en est les nombreuses initiatives sur le sujet. Seul le discours isolationniste transparaît dans les médias. Pourtant, c'est la même droite qui milite pour l'ouverture au marché européen et souhaite ainsi profiter des capitaux et de la main-d'œuvre bon marché.

**Est-ce que la Suisse doit faire partie, aujourd'hui, du projet européen ?
Si oui à quelles conditions, si non quelles solutions pourrions-nous proposer ?**

Le PS a toujours opté pour une entrée de la Suisse dans l'UE. Dire simplement qu'un débat sur l'Europe doit avoir lieu serait vain. Nous avons débattu de l'accord-cadre, des bilatérales, de la CEDH, mais jamais réellement du cœur du sujet. Est-ce que la Suisse doit faire partie, aujourd'hui, du projet européen ? Si oui à quelles conditions, si non quelles solutions pourrions-nous proposer ? Est-ce que cela serait profitable au peuple, à la démocratie, au droit et aux institutions ? Nous ne devons pas simplement poser une question binaire. Nous devons proposer à la population suisse plusieurs solutions, plusieurs futurs pour notre société. Le but de ce texte n'est pas de dire s'il faut ou non militer pour une adhésion à l'UE mais de dire que le débat a trop longtemps été mené par la droite qui en a fait le bouc émissaire de tous nos problèmes. La Gauche doit se saisir du débat et l'élever. Le PS doit, en tant que second parti de Suisse, prendre ce dossier à bras le corps et le présenter à la population afin qu'un choix démocratique sur cette question puisse être fait. Il faut que le débat soit plus varié que de simplement se demander si l'Europe va nous empêcher d'acheter des armes. Nous devons être ce que nous avons toujours été, une force de proposition. Nous devons proposer aux Suisses et aux Suissesses quelque chose de mieux.



Oui

Je m'abonne
au Peuple.VS

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 120.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué

« Il y a des lois qui doivent être respectées (ah bon ?); toutefois, nous avons toujours agi dans l'intérêt de tous, pour éviter des frais et des procédures. »

Voilà une citation d'un ancien président de commune qui résume à elle toute seule ce qu'on peut appeler une « valaisannerie ». Non pas qu'ailleurs, on ne procède pas de la sorte. Mais ici, cet éclaircissement des « arrangements entre copains » prend une saveur toute particulière.

Référence à l'affaire qui n'empêche pas de dormir (et c'est tant mieux pour lui) le nouveau président d'Arbaz, Jean-Michel Bonvin.

Bonvin est un homme plein de bon sens. Il lui en faudra une tonne pour expliquer à certains qu'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, sous prétexte d'une poignée de mains passée devant un verre de blanc, ou parce qu'on s'appelle Eric du bout du lac. Parce que les lois et les règlements, ce n'est pas que pour les autres... Courage, le brave!

Mensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch

Impressum

24 août - 19 h 00
Comité directeur

14 septembre - 18 h 30
Comité directeur

14 septembre - 20 h 00
Conseil de parti

5 octobre - 18 h 30
Comité directeur

2 novembre - 18 h 30
Comité directeur

13 novembre - 14 h 30
Congrès ordinaire
du PSVR

7 décembre - 18 h 30
Comité directeur